



Puis je revenir sur la decision d acceptation de reclassement licenciment economique

Par **Calegari**, le **13/05/2019** à **17:52**

Bonjour,

J ai subit un licenciment économique et on ma proposé un poste de reclassement a l etranger que j ai accepté car on m a mis la pression et je n avais que 6 jours pour reflechir.

Je dois demenager a mes propres frais, la société ne prends pas en charge ni les recherches d un appartement, ni les frais de deménagement t en plus je suis une maman separé avec 1 enfant a charge qui vit actuelement chez son pere et que je vois 1 weekend sur 2 et la moitié de vacances.

Les conditions de salaire qui m ont proposé son,t moins interessant qu en France. C est a dire en France j étais payé 50 000 brut sur 12 mois, statut cadres 12 RTT par an la bas - en Italie ils m ont proposé 46400 Euro sur 14 mois plus 3600 - indemnité des heures supplementaires.

Je dois demanager au maximum le 1 juillet car mon contrat francais se termine le 30 juin.

Je voulais savoir si c est possible de revenir sur ma decision , touché mes indemnités de chomage de licenciment.

Merci pour votre aide.